RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 25 octobre 1988

approuvant l'inscription à l'inventaire du
bâtiment no 137bis
parcelle no 747
sis sur la commune de Cartigny

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment no 137bis, sis sur la parcelle no 747, feuille no 12 du cadastre de la commune de Cartigny, inscrit au registre foncier au nom de la COMMUNE DE CARTIGNY;

vu que la fontaine couverte avec double bassin en calcaire occupe l'extrémité sud du groupe de trois fontaines ponctuant le tracé du cours d'eau alimentant le village de Cartigny;

attendu que, si la chèvre en ciment - datée 1909 - et le couvert sont d'origine nettement plus récente, cet objet figure sur le cadastre de 1815 déjà;

attendu que malgré l'aménagement des abords immédiats (pavage, plantations, etc.), cet objet demeure un élément important de l'image historique du site;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 26 juin 1987;

vu le préavis de la commune du 17 décembre 1987;

vu la lettre du Département des travaux publics du 13 janvier 1988;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 30 mai 1988;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1 :

Le bâtiment no 137bis, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2 :

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

51.00.00-0024

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 12

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de CARTIGNY

Echelle 1 : 500

